

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS

Séance du 5 mai 2022

CONVOCATION : 26/04/2022

AFFICHAGE : 26/04/2022

Conseillers en exercice : 10

Présents :

L'an deux mil Vingt Deux, le Cinq Mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mr Thierry DUBUISSON, 1^{er} Adjoint**

Secrétaire de séance : Mr Pierre CHOLET

Etaient présents : MRS DUBUISSON Thierry, CHOLET Pierre, DUBREUIL Jean-François, TAVERNIER Gilles, VADOT Gérald, Melles DUBUISSON Solène, REVIRON Julie, Mmes BESSIERE Stéphanie, OPERON Dominique

1/ PASSAGE CDD en CDI PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil Municipal entend, que les deux CDD d'ATSEM et d'agent d'entretien doivent être renouvelés, l'un au 1^{er} septembre et l'autre au 1^{er} Juin prochain. Il lui est rappelé que la personne bénéficiant de ces CDD doit passer en CDI (contrat CDD ne pouvant être reconduit à la même personne pour la 6^{ème} année).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le passage en CDI de ces deux contrats et PRECISE qu'au vu du travail effectué, de l'engagement de la personne dans ses fonctions, les contrats sont portés de 15/35 ème à 16/35 ème pour les deux contrats au vu des activités que réalisent l'agent.

2/ TENUE DES BUREAUX DE VOTE :

Le Conseil Municipal établit la permanence pour les bureaux de vote des élections complémentaires municipales des 15 et 22 mai prochain et des élections législatives des 12 et 19 juin.

3/ TRAVAUX VOIRIE 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE :

Il est rappelé au Conseil Municipal que comme chaque année, une subvention peut être sollicitée par la commune pour des travaux de voirie au Département. Le dossier complet devant être déposé sur la plateforme avant le 30 septembre, il est demandé aux adjoints responsables des travaux de voir si une voirie non affectée par les travaux d'assainissement collectif aurait besoin d'être réhabilitée et de solliciter les devis afférents.

4/ EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE POUR UN PARTICULIER :

Il est présenté au conseil municipal qu'un dossier de certificat d'urbanisme a été déposé par un particulier sur un terrain situé en zone à urbaniser (ce qui signifie que les réseaux ne sont pas situés à proximité). Après étude, pour le réseau électrique celui-ci est positionné à 80 mètres de ce terrain et une extension de réseau est donc nécessaire. Cependant, la commune n'a pas l'obligation de prendre en charge ces travaux car il faudrait pour cela que l'extension soit supérieure à 100 mètres. Considérant que l'extension ne desservirait qu'une seule habitation et que la commune a un gros projet de réhabilitation de voirie suite à l'arrivée de l'assainissement collectif, et par ailleurs qu'un lotissement n'est pas réalisable dans l'état actuel des choses, le conseil municipal refuse de prendre en charge les extensions de réseaux (l'eau et l'assainissement étant également concernés).

5/ DEMANDE D'UN COMMERCANT POUR FAIRE UN DEPOT A LA SALLE ANNEXE DE LA SALLE YVES JAMAÏT :

Le Conseil Municipal,

ENTEND la demande d'un commerçant qui souhaiterait faire un dépôt de plats cuisinés à la salle annexe de la salle des fêtes. PRECISE que le local sera visité par le commerçant. EXPOSE aussi que

l'état actuel de cette annexe nécessiterait des travaux pour la réalisation du projet du commerçant concerné. Le conseil municipal, va étudier la faisabilité de cette demande.

6/ PROJET D'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR :

La loi rendant l'obligation d'avoir un défibrillateur pour les communes possédant des établissements recevant du public de classe 5 (ce qui est le cas pour la salle des fêtes), le conseil municipal reçoit une personne proposant à la location ou l'achat des défibrillateurs.

Une formation sera proposée à toute la population intéressée lors de cet achat. Les délais d'approvisionnement étant longs actuellement la formation interviendrait courant septembre/octobre prochain. Cette formation sera proposée à tous les habitants de CORCELLES LES ARTS et vous serez prévenu par une information déposée dans vos boîtes aux lettres et le réseau habituel PANNEAU POCKET et SITE INTERNET.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

RAPPELLE aux habitants que la commémoration du 8 mai aura lieu à CORCELLES LES ARTS au monument aux morts à 9 h 30 le DIMANCHE 8 MAI et qu'elle sera suivie de la manifestation à TAILLY au monument aux morts à 10 h 15. Le traditionnel vin d'honneur offert à la population étant servi à l'issue de la cérémonie à TAILLY.

ENTEND que le changement des lampadaires (2^{ème} tranche) va intervenir très prochainement (dans les quinze jours qui suivent).

Le Conseil Municipal,

- EST INFORME officiellement que deux candidats ont déposés leurs dossiers en sous-préfecture pour l'élection d'un conseiller municipal complémentaire. Il s'agit de Mr Camille DUBREUIL et de Mr Jérôme JACQUET.

Le Conseil Municipal,

- TRAITE les questions diverses.

